

1° Lorsqu'il s'agit d'une révélation dans le sens strict, d'un détail, d'un nom, etc., et que cette révélation est rapportée comme telle, par exemple, les noms d'Abraham, Gen., xvii, 5, d'Israël, Gen., xxxii, 28, le nom de Dieu manifesté à Moïse : *Ego sum qui sum*, Ex., iii, 14. Encore, dans ce cas, ne faut-il pas trop presser les mots.

2° Le second cas, c'est lorsque le mot est tout à fait essentiel pour l'expression du dogme, de la vérité révélée ou enseignée, de telle sorte qu'aucun autre ne puisse rendre aussi exactement la pensée, comme le mot *ἐστίν*, *est*, dans l'institution de l'Eucharistie.

18. — Des erreurs matérielles qui ont pu se glisser dans la transcription des Livres Saints.

Dieu, n'ayant pas inspiré verbalement la Sainte Écriture, n'a pas voulu faire de miracle pour conserver sans aucune altération accidentelle le texte sacré. Il a sauvegardé l'intégrité doctrinale, mais il a permis certaines fautes de copistes, comme il en existe dans toutes les transcriptions, surtout des ouvrages fort anciens. — I. Nous n'avons pas le texte hébreu lui-même tel qu'il est sorti de la plume des écrivains inspirés. La forme de l'écriture en a même été changée. 1° Des erreurs, des distractions ou des fausses lectures des copistes, il est résulté un nombre considérable de variantes, dans le texte sacré, quoique ces variantes ne soient pas importantes en elles-mêmes. Kennicott et de Rossi les ont réunies pour l'original hébreu. Il en existait déjà, lorsqu'on a fixé définitivement le texte du temps des Massorètes, puisque dans nos Bibles hébraïques nous voyons des passages, appelés *Ketib* ou « ce qui est écrit, » mais est écrit par erreur; ces *Ketib* sont corrigés en marge ou en note par le *Qeri* ou « ce qu'il faut lire. » Jusque dans les manuscrits hébreux, qui ont été fixés avec un soin munitieux, il existe des différences entre les manuscrits orientaux et les manuscrits occidentaux. Elles ont été relevées par Ben Ascher et par Ben Nephtali. R. Jacob Ben Chayim a fait imprimer, à la fin de la seconde Bible rabbinique de Bomberg, 216 à 220 variantes de cette espèce, peu impor-

tantes d'ailleurs (Venise, 1525-1526); elles ont été tirées de l'Ancien Testament, le Pentateuque non compris.

2° L'existence des variantes dans l'ancien texte hébreu est également constatée par la lecture différente des mêmes passages par les anciens traducteurs, les Septante, Aquila, Symmaque, Théodotion, S. Jérôme. La diversité des versions provient certainement en partie de la variété des leçons du texte. On a relevé dans le Pentateuque deux mille passages où les Septante sont d'accord avec le texte samaritain contre le texte hébreu actuel.

3° Enfin les fautes des copistes sont manifestes dans certains passages de la Bible, comme I Reg. (I Sam.), xiii, 1 : « Saül avait un an quand il commença de régner, et il régna pendant deux ans sur Israël (1). »

II. Les variantes et les fautes de copistes se rencontrent aussi dans le texte grec du Nouveau Testament. Elles proviennent, comme dans le texte hébreu, de la ressemblance ou de la confusion de quelques lettres entre elles, soit parce qu'elles étaient mal formées dans le manuscrit copié, soit pour toute autre cause; des distractions des scribes; de l'absence de séparation de mots dans les manuscrits; de la ressemblance de terminaison dans des membres de phrase différents (*ὁμοιοτέλευτον*), laquelle a occasionné l'omission du premier membre, etc. Plusieurs des variantes les plus importantes proviennent de la *scriptio continua*, c'est-à-dire faite sans séparation des mots. A cause de la cherté des matières sur lesquelles on écrivait, on serrait souvent l'écriture le plus possible, et la lecture en devenait très difficile et conjecturale. C'est parce que

(1) On a essayé de donner plusieurs explications de ce passage, en conservant les chiffres, mais elles sont toutes forcées. S. Paul dit, Act., xiii, 21, que Saül régna 40 ans. Les Septante ont omis le 1<sup>er</sup> du ch. xiii de I Reg., à cause de la difficulté qu'il présente. Le texte hébreu ne porte pas « filius unius anni, » il porte « filius... anni »; le chiffre manque et les notes massorétiques indiquent à cet endroit une lacune, *khásér*, *deficit*. Le traducteur syriaque, embarrassé, a mis : « Cum autem anno uno vel duobus regnasset Saul, » et l'arabe : « Cum autem regnasset Saul uno, duobus vel tribus annis. » Quelques manuscrits grecs, qui ont voulu suppléer le verset omis, portent, les uns *τριάκοντα ἔτων*, les autres *ἑνὸς ἐνιαυτοῦ*, trente ans ou un an.



les mots n'étaient pas séparés les uns des autres, dans les manuscrits, qu'on a pu rapporter, dans Joa., I, 3, δ γέγονεν à ce qui suit, au lieu de le rapporter à ce qui précède, et qu'on a lu, Phil., I, 4, συνεπισκόποις en un mot au lieu de deux, σύν επισκόποις, de même qu'on a séparé, Gal., I, 9, προεβήκα μὲν en deux mots au lieu de προεβήκαμεν, etc.

III. Les variantes et les fautes de copistes se retrouvent dans les versions du Nouveau Testament comme dans les textes originaux.

IV. Il existe donc dans les Saints Livres quelques fautes accidentelles, purement matérielles, peu importantes, qui proviennent, non des écrivains sacrés, mais des copistes, et au sujet desquelles il faut appliquer la règle de S. Augustin : *Ibi si quid velut absurdum moverit, non licet dicere : auctor hujus libri non tenuit veritatem, sed aut codex mendosus est, aut interpres erravit aut tu non intelligis* (1).

## § II. — DE L'ÉTENDUE DE L'INSPIRATION QUANT AUX CHOSES.

L'inspiration s'étend à toutes les propositions des écrivains sacrés. — Les contradictions qui paraissent exister entre certaines parties de la Bible ne sont qu'apparentes. — L'inspiration s'étend-elle aux vérités scientifiques? — Aux paroles rapportées par les écrivains sacrés? — A la version des Septante?

19. — Jusqu'où s'étend l'inspiration quant aux choses.

L'inspiration s'étend certainement, de l'aveu unanime de tous les catholiques, à tout ce qui, dans la Sainte Écriture, intéresse la religion et touche à la foi et aux mœurs, c'est-à-dire à tous les enseignements surnaturels contenus dans la Bible.

Quelques catholiques ont prétendu que l'inspiration ne s'étendait pas aux communications naturelles renfermées dans les Saints Livres; que le Saint Esprit n'avait pas garanti les écrivains sacrés contre quelques petites erreurs historiques, géographiques, physiques, etc., contre quelques lapsus de mémoire, etc. Holden dit par exemple : « [Advertendum est] quod auxilium speciale divinitus præstitum auctori cujusli-

(1) S. Aug., *Contra Faustum*, XI, 5, t. XLII, p. 249.

bet scripti, quod pro verbo Dei recipit Ecclesia, ad ea solummodo se porrigat, quæ vel sint pure doctrinalia, vel proximum aliquem aut necessarium habeant ad doctrinalia respectum. In iis vero quæ non sunt de instituto scriptoris, vel ad alia referuntur, eo tantum subsidio Deum illi adfuisse judicamus, quod piissimis cæteris auctoribus commune sit (1). » Holden reconnaît d'ailleurs un peu plus haut que, de fait, il n'y a pas d'erreur dans l'Écriture (2). L'opinion de Holden a été censurée par la Sorbonne et elle est rejetée par les théologiens (3).

20. — De la conciliation des contradictions apparentes des écrivains sacrés, avec la notion de l'inspiration.

1° Comment peut-on mettre d'accord l'inspiration des écrivains sacrés, quant aux faits historiques, avec un fait patent, celui des contradictions apparentes qui existent entre les écrivains sacrés? S. Matthieu, XXVII, 44, dit que les deux larrons crucifiés avec Notre-Seigneur le maudirent, S. Luc, XXIII, 39-40, dit qu'un seul d'entre eux l'insulta. — S. Matthieu, XXVI, 74; S. Luc, XXII, 60; S. Jean, XVIII, 27, ne nous parlent que d'un seul chant du coq, après le triple reniement de S. Pierre; S. Marc, XIV, 68, 72, parle de deux chants du coq. — S. Paul, I Cor., XV, 5 (4) dit que Jésus-Christ apparut aux douze après sa résurrection, quoique les Évangélistes nous apprennent que Judas était mort et que d'autres Apôtres étaient absents. On pourrait citer un grand nombre d'autres exemples de ce genre.

2° Toutes ces contradictions ne sont qu'apparentes, et l'on aurait tort de s'en faire une arme contre l'inspiration, surtout quand on se rappelle que l'inspiration n'a pas été verbale. Les auteurs sacrés ont parlé comme on le fait communément.

(1) *Divinæ fidei Analysis seu de fidei Christianæ resolutione libri duo*, 1<sup>re</sup> éd., Paris, 1652, l. I, c. V, lectio I, p. 82.

(2) Voir *Études religieuses*, juillet, 1867, p. 160.

(3) Cf. aussi plus haut, n° 12.

(4) Dans le texte grec reçu; notre Vulgate porte *undecim*. Voir Tischendorf, *Novum Testamentum græce*, editio critica minor, 1877, p. 779, et Calmet, in I Cor., XV, 5, édit. de 1716, p. 537.



Il faut donc entendre leurs paroles selon les règles du langage ordinaire. Ils n'ont pas prétendu s'exprimer avec une rigueur et une exactitude mathématiques, ils ont attribué sans difficulté à la collection, par exemple, ce qui n'appartenait rigoureusement qu'à une partie, comme dans l'épisode des deux larrons ou l'apparition de Jésus-Christ aux douze. Dans le récit d'un fait, ils ne se sont pas généralement attachés à relever minutieusement toutes les circonstances, mais ils se sont bornés à noter le trait important; c'est ce qu'ils ont fait dans l'histoire du coq de S. Pierre. S. Marc, qui écrivait sous la dictée du prince des Apôtres, a relevé le détail du double chant du coq pour mieux faire ressortir la faute de son maître et satisfaire ainsi son humilité; les autres Évangélistes n'avaient pas la même raison d'être aussi précis. Il est clair, d'ailleurs, que dans ce cas la narration la plus précise est celle qui raconte le plus intégralement le fait; mais on ne peut, pour ce motif, taxer les autres d'inexactitude.

S. Augustin s'est occupé de la question que nous traitons ici dans ses livres *De consensu Evangelistarum*, et quelques-unes de ses paroles méritent d'être citées. A ceux qui prétendraient *Evangelistis per Spiritus Sancti potentiam id debuisse concedi ut nec in genere verborum, nec in ordine nec in numero discreparent*, il répond par plusieurs raisons, mais entre autres par celle-ci : *Simul etiam ut, quod ad doctrinam fidelem maxime pertinet, intelligeremus non tam verborum quam rerum quærendam vel amplectendam esse veritatem, quando eos qui non eadem locutione utuntur, cum rebus sentiis que non discrepant, in eadem veritate constitui approbamus*. Et il explique dans les termes suivants les contradictions apparentes des auteurs sacrés : *Quod alius alium verborum ordinem tenet, non est utique contrarium; neque illud contrarium est, si alius dicit quod alius prætermittit. Ut enim quisque memineral, et ut cuique cordi erat, brevius vel prolixius, eandem tamen explicare sententiam, ita eos explicasse manifestum est* (1).

(1) S. Aug., *De consensu Evangelistarum*, II, 42, n° 27-28, t. XXXIV, col. 1091-1090.

21. — L'inspiration s'étend-elle aux questions scientifiques?

On a spécialement examiné, surtout depuis le progrès des sciences dans notre siècle, si l'inspiration de la Sainte Écriture s'étend aux questions scientifiques auxquelles elle touche accidentellement.

1° Tout le monde reconnaît que le but de l'Esprit Saint n'a pas été de nous révéler directement des vérités scientifiques, mais bien des vérités religieuses. « L'intention de l'Écriture Sainte, dit le cardinal Baronius, est de nous apprendre comment on va au ciel, et non point comment va le ciel. » Dès lors, on a toujours admis que les auteurs inspirés ont parlé selon les croyances communes de leur temps, comme dans le fameux passage de Josué sur le mouvement du soleil autour de la terre. *Multa in Scripturis Sanctis [dicuntur] juxta opinionem illius temporis quo gesta referuntur et non juxta quod rei veritas continebat*, dit S. Jérôme (1). — *Secundum opinionem populi loquitur Scriptura*, dit aussi S. Thomas (2). Ce langage de l'Écriture Sainte, qui est parlé aujourd'hui encore par les savants de nos jours, ne saurait évidemment être taxé d'erreur.

Or, à moins de condamner les locutions populaires comme répréhensibles, on ne peut rencontrer dans la Bible aucune erreur scientifique proprement dite. Qu'il y ait contradiction entre le texte sacré et certaines hypothèses des savants, cela nous importe peu, parce qu'une hypothèse n'est pas une vérité scientifique. Dieu est l'auteur de la nature et de la science comme de la révélation, et il ne peut pas s'être contredit lui-même. *Etsi enim fides sit supra rationem, nulla tamen vera dissensio nullumque dissidium inter ipsas inveniri unquam potest, cum ambæ ad uno eodemque immutabilis æternæque veri-*

(1) *In Jerem.*, I, X, c. XXVIII, 10, t. XXIV, col. 855. Il reproche aux Septante, dans ce passage, de n'avoir pas donné à Ananie le titre de prophète, comme le fait le texte original, *ne scilicet prophetam viderentur dicere, qui propheta non erat*. L'Écriture lui donne ce titre, parce qu'elle s'accommode au langage courant.

(2) S. Th., 1<sup>a</sup> 2<sup>e</sup>, q. 98, a. 3, ad 2<sup>um</sup>. Cf. I, 68, a. 1 et 3.



tatis fonte Deo O. M. orientur (1). L'Église est loin d'interdire aux savants de faire des recherches dans leur domaine et selon leur méthode, parce qu'elle est sûre que les résultats certains de la science seront toujours en harmonie avec la révélation. *Nec sane ipsa (Ecclesia) vetat ne hujusmodi disciplina in suo quæque ambitu propriis utantur principiis et propria methodo* (2).

2° On a cependant prétendu découvrir des erreurs scientifiques dans la Bible. Les difficultés qu'on a alléguées sont loin d'être concluantes. Ainsi dans le Lévitique, XI, 6, le lièvre est rangé à tort, dit-on, parmi les ruminants. Mais alors même qu'on suppose qu'il faut entendre par le mot hébreu, *arnébeth*, le lièvre, ce qui n'est pas parfaitement certain, on ne doit pas prendre le mot *ruminant* dans son acception physiologique d'animal à quatre estomacs, mais dans le sens large d'animal qui mâche sans manger et rumine du museau sans ruminer en réalité. Moïse n'a pas voulu faire une classification scientifique, il a classé le lièvre simplement selon les apparences.

22. — L'inspiration s'étend-elle aux citations faites par les écrivains sacrés ?

1° L'inspiration ne s'étend pas aux *dicta aliorum*, c'est-à-dire aux paroles rapportées par les écrivains sacrés, au moins dans un grand nombre de cas. Elles peuvent être vraies ou fausses, mais leur vérité ou leur fausseté doit être jugée par un autre criterium que celui de leur mention dans la Sainte Écriture. Les mots cités Ps. XIII, 1 : *Non est Deus*, sont certainement impies. Les paroles des amis de Job ne sont pas toutes louables, puisque Dieu a dit à ce sujet : *Non estis locuti rectum*, Job, XLII, 7. Elles ne sont pas non plus toutes blâmables, puisque S. Paul, I Cor., III, 19, approuve les paroles suivantes d'Éliphas : *Qui apprehendit sapientes in astutia eorum*, Job, V, 13. S. Augustin dit très bien sur cette question : *Non pro auctoritate divina istam sententiam [Bal-*

(1) Pie IX, Encycl. du 9 novemb. 1846.

(2) Conc. Vatic., *Const. de Fide*, c. IV.

*dadi*, Job, XXV, 4-6], *recipiendam esse existimo : non enim eam ipse Job enuntiavit, ... sed unus ex ejus amicis, qui... divina sententia reprobati sunt. Sicut autem in Evangelio, quamvis verum sit omnino quod dicta sint, non tamen omnia quæ dicta sunt vera esse creduntur, quoniam multa a Judæis falsa et impia dicta esse, verax Evangelii Scriptura testatur : sic in hoc libro... non solum quid dicatur, sed a quo etiam dicatur, considerandum est* (1).

2° Il est du reste malaisé de distinguer, en pratique, dans les paroles citées par les écrivains sacrés, celles qui sont inspirées et celles qui ne le sont pas. 1° La seule règle générale qu'il soit possible de donner est celle-ci : les paroles des hommes vertueux sont ordinairement louables, mais non celles des impies. Néanmoins des impies comme Balaam, Num., XXIII, 24, et Caïphe, Joa., XI, 50, disaient vrai, tandis qu'Élie se trompait, III Reg., XIX, 10, 14, 18. Voir Rom., XI, 3-4. — 2° Quand les paroles reproduites par l'auteur sacré reçoivent son approbation, aucun doute n'est possible sur leur véracité, mais il n'en est pas de même s'il ne se prononce pas. Dans ce cas, le préjugé est favorable en faveur des saints, défavorable à l'égard des méchants. Les discours des Apôtres, dans les Actes, sont inspirés, parce que nous savons qu'ils étaient alors remplis du Saint Esprit. Dans les Évangiles, S. Pierre est inspiré quand il confesse la divinité de Jésus-Christ, mais non quand il le renie. — 3° On peut considérer comme inspirées les paroles qui sont précédées de la formule *scriptum est* ou autre équivalente, par exemple, celles d'Élisabeth, Luc, I, 42, de Zacharie, Luc, I, 67, de Siméon, Luc, II, 25 sq., de Pierre, Matth., XVI, 17, d'Éliphas, I Cor., III, 19, de Sara, Gen., XXI, 10, cf. Gal. IV, 30, etc.

\* 23. — L'inspiration s'étend-elle à la version des Septante ?

1° Les auteurs ecclésiastiques n'ont pas enseigné que la version de S. Jérôme fût inspirée, mais plusieurs ont cru à l'inspiration de la version grecque des Septante. Outre le

(1) *Ad Orosium, adversus Priscillianistas*, 9; t. XLII, p. 676-677. Voir tout le passage.



juif alexandrin Philon, parmi les Grecs, S. Justin, S. Irénée, Clément d'Alexandrie, S. Cyrille de Jérusalem, S. Épiphane, Théodoret; parmi les Latins, S. Philastre et, dans plusieurs passages, S. Augustin, ont soutenu cette opinion. S. Augustin dit, en expliquant les différences qui existent entre l'hébreu et le grec, qu'elles proviennent de l'inspiration du même Esprit : *Spiritus qui in Prophetis erat quando illa dixerunt* [les passages qui ne se ressemblent pas en hébreu et en grec], *idem ipse erat etiam in Septuaginta viris, quando illa interpretati sunt; qui profecto auctoritate divina et aliud dicere potuit..., et hoc ipsum aliter..., et aliquid prætermittere... et aliquid addere... Si igitur, ut oportet, nihil aliud intueamur in Scripturis illis, nisi quid per homines dixerit Dei Spiritus, quidquid est in hebræis codicibus et non est apud interpretes Septuaginta, noluit ea per istos sed per illos prophetas Dei Spiritus dicere. Quidquid vero est apud Septuaginta, in hebræis autem codicibus non est, per istos ea maluit, quam per illos, idem Spiritus dicere, sic ostendens utrosque fuisse prophetas* (1).

2° Ce passage de S. Augustin nous révèle un des motifs qui firent penser aux Pères que les Septante avaient été inspirés : ce fut le besoin d'expliquer les différences qui existaient entre l'original hébreu de la Bible et la version grecque (2). Lorsqu'on alléguait dans la controverse contre les Juifs des passages tirés des Septante, les Juifs répondaient souvent que ces passages n'étaient point dans l'hébreu. Les docteurs chrétiens voulurent couper court à leurs difficultés et expliquer ces variantes, qui pouvaient surprendre les fidèles, en admettant l'inspiration des Septante. Les Latins, avant l'adoption de la traduction de S. Jérôme, étaient aussi intéressés que les Grecs à la défense des Septante, parce que l'ancienne Italique, dont on se servait, n'était qu'une traduction de la

(1) S. Aug., *De Civit. Dei*, XVIII, 43, *De auctoritate Septuaginta interpretum, quæ, salvo honore hebræi styli, omnibus sit interpretibus præferenda*, col. 524. Voir aussi t. XXXIV, col. 46, 784; t. XXXVII, col. 1115, 1116, 1157, 1509, etc.

(2) S. Jérôme, que S. Augustin attaque nommément dans ce chapitre, insistait beaucoup sur ces différences pour faire accepter sa version nouvelle des Écritures.

version grecque, comme le dit S. Augustin dans le même passage : *Ex hac Septuaginta interpretatione etiam in latinam linguam interpretatum est quod Ecclesiæ latinæ tenent*. S. Augustin ne soutenait donc l'inspiration des Septante que pour justifier l'ancienne Italique dont il faisait usage. L'Église n'a pas jugé à propos de défendre, comme S. Augustin, l'ancienne traduction latine, ni les Septante, puisqu'elle a adopté la traduction de S. Jérôme, dont le but avoué était de rétablir ce qu'il appelle *veritas hebraica*.

3° Une autre raison qui porta les Pères à admettre l'inspiration des Septante, ce fut la foi qu'ils ajoutèrent au récit non historique de l'origine de la traduction des Septante, c'est-à-dire à la légende des cellules de Philon. D'après Philon, les soixante-dix interprètes renfermés deux à deux dans une cellule, auraient tous traduit mot pour mot le texte hébreu de la même manière, ce qui aurait été un miracle évident (1). S. Épiphane accepta cette opinion. Mais elle est contredite par des témoignages plus dignes de foi. S. Justin dit qu'on racontait sur les lieux mêmes que les Septante avaient été enfermés un par un dans soixante-douze cellules; Aristée, Aristobule et Josèphe affirment *interpretes in una basilica congregatos singula ex collationibus ad consonantiam elaborasse*; ces paroles excluent tout à la fois les cellules et l'inspiration, comme l'a observé S. Jérôme.

On s'accorde d'ailleurs généralement aujourd'hui à reconnaître que les Septante n'ont traduit que le Pentateuque, et que les autres livres de la Bible ont été mis en grec par d'autres interprètes (2), n° 106.

4° S. Hilaire, *In Psal.* II, 3, t. IX, p. 263, a tiré une preuve de l'autorité de la version des Septante de son antiquité, et son raisonnement est fort juste; mais on ne peut pas conclure de là qu'elle est inspirée. Elle a été faite avant Jésus-Christ, dit-il, et ses auteurs possédaient la doctrine orale de la synagogue, qui venait de Moïse. Il ne parle pas d'ailleurs de leur inspiration, il semble au contraire l'exclure par les

(1) Ita Philo juxta Nicetam in *Catena*, Pat. gr., t. LXIX, col. 699.

(2) Montfaucon, *Prælim. in Hexapla Origenis*, t. XV, col. 62.



paroles suivantes : *Non potuerunt non probabiles esse arbitri interpretandi, qui certissimi et gravissimi erant auctores dicendi.*

5° L'Église n'a jamais admis l'inspiration des Septante. L'opinion des Pères que nous avons rapportée repose non sur sa doctrine, mais sur les motifs que nous venons d'indiquer. La plupart des modernes rejettent avec raison l'inspiration des Septante, à la suite de S. Jérôme. *Hieronymus, dit Montfaucon, cellularum historiam mendacii arguit, et Septuaginta Senes afflante Numine interpretatos esse negat... Sententiam porro Hieronymi amplectuntur plerique omnes hodierni eruditi viri, et putant cellularum historiam mirabilemque illum consensum ac Spiritus Sancti afflatum, omnino supposita esse (1).* S. Jérôme dit dans le passage indiqué : *Nescio quis primus auctor Septuaginta cellulas Alexandriæ mendacio suo exstruxerit, quibus divisi eadem scriptarent, quum Aristeas, ejusdem Ptolemæi υπερασπιστής, et multo post tempore Josephus, nihil tale retulerint : sed in una basilica congregatos contulisse scribant, non prophetasse. Aliud est enim vatem, aliud esse interpretem. Ibi Spiritus ventura prædicit, hic eruditio et verborum copia ea quæ intelligit transfert.* S. Jérôme n'admettait donc pas l'inspiration des Septante, il le dit clairement tout de suite après : *Illi interpretati sunt ante adventum Christi, et quod nesciebant dubiis protulere sententiis (2).*

Il est juste d'observer d'ailleurs que S. Augustin ne prétendait pas donner comme certaine et obligatoire la croyance à l'inspiration des Septante. Il dit en effet dans sa lettre à S. Jérôme, ann. 394 : *se non audere in aliquam partem certam ferre sententiam, nisi quod eis (Septuaginta interpretibus) præminentem auctoritatem tribuendam existimavit (3).* Il ne regardait pas non plus comme tout à fait certaine l'histoire des cellules, puisqu'il dit en parlant des Septante, *De Doc-*

(1) *Prælim. in Hexapla Origenis*, t. xv, col. 61.

(2) *Præf. in Pent.*, t. xxxviii, col. 150-151, et *Apot. adv. lib. Ruf.*, 25, t. xxiii, col. 449. — Voir aussi *Epist. LVII ad Pammachium*, nos 7-12, t. xxiii, col. 572-578, et *Comm. in Jer.*, t. xxiv, col. 855 et passim. Cf. cependant *Præf. in Par.*

(3) *Epist. XXXVIII ad Hieron.*, c. ii, n° 2, t. xxxiii, p. 112.

*trina Christiana*, II, 15 : *Qui si, ut fertur, multique non indigni fide prædicant, singuli cellis etiam singulis separati, etc.*, t. xxxiv, p. 46.

S. Jean Chrysostome, cette lumière de l'Église grecque, a parlé souvent de l'origine et de l'autorité de la version des Septante, mais il n'a jamais enseigné, pas même insinué, qu'elle fût inspirée.

## CHAPITRE II.

### DU CANON.

#### 24. — Importance de l'étude du canon.

Les écrits inspirés ne peuvent nous être connus comme tels que par la désignation qu'en fait l'Église. Il serait sans utilité pour nous que Dieu nous eût parlé, si nous ne savions pas sûrement et infailliblement où se trouve sa parole. L'Église a donc dressé un catalogue où sont énumérés les livres inspirés. Ce catalogue a reçu le nom de *canon*, et les livres qui y sont contenus, celui de *canoniques*. Nous allons étudier successivement en quatre articles : 1° la notion du canon ; 2° le canon de l'Ancien Testament ; 3° le canon du Nouveau Testament ; 4° les livres soi-disant inspirés qui ne font pas partie du canon, ou les livres apocryphes.

#### ARTICLE I.

##### Notion du Canon.

#### 25. — Signification du mot canon.

Canon, κανών, est un mot grec qui désignait primitivement une baguette ou une verge droite, et, métaphoriquement, ce qui sert à tenir ou à rendre une chose droite, une règle, ou bien ce qui sert de règle, de mesure, comme le canon de Polyclète. Nous lisons le mot de canon dans le Nouveau Tes-